

NOTICE PRATIQUE


Obtenir vos codes d'accès à www.cibtp-no.fr



Nous vous invitons à utiliser nos services en ligne sur www.cibtp-no.fr pour vos déclarations, le paiement de vos cotisations et la gestion des congés de vos salariés.


A réception du bulletin d'adhésion votre caisse vous envoie, par courrier, votre numéro d'adhérent et sa lettre clé. A défaut, vous les trouverez sur les différentes déclarations adressées par la caisse.

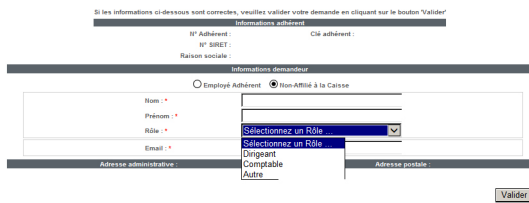
Obtenir vos codes d'accès à www.cibtp-no.fr

-  En haut, à droite de la page d'accueil de votre site internet cibtp, positionnez-vous sur «Vos services en ligne», sélectionnez «Entreprise».

-  Première visite ? Pour vous inscrire au service, [cliquez ici](#)

Cliquez sur le lien «première visite».
Un formulaire de demande de codes s'affiche.

-  A partir de la page d'authentification, vous devez indiquer votre n° d'adhérent, sa lettre clé et votre n° de SIRET, puis cliquez sur «suite».


-  Pour obtenir les codes du dirigeant, cocher la case «non affilié à la caisse». Complétez le formulaire avec le nom, le prénom, le rôle et l'adresse mél du dirigeant. Une fois le formulaire complété et validé, un message de validation apparaît.

Demande d'Authentification terminée


Une convention à compléter et à signer va vous être adressée par mail, à retourner par tous moyens à votre convenance. Dès sa réception, la Caisse validera votre demande d'authentification. Elle vous fournira alors par courrier :

- un identifiant

- un mot de passe.

-  Une convention est envoyée par mél. Elle doit être retournée à la caisse complétée, signée avec le cachet de l'entreprise.

-  Les codes sont envoyés par courrier sous pli CONFIDENTIEL à réception de la convention. Ils doivent être modifiés à la première connexion.

-  S'ils ont été inscrits sur la convention, vous pouvez attribuer des droits à un cabinet comptable externe ou un salarié en interne à partir de la rubrique « administration / déléguer des droits » (voir notice «gestion des habilitations» téléchargeable rubrique documentation sur www.cibtp-no.fr.)
Les codes sont envoyés par courrier à la personne ayant délégation.